

Toujours une question de Soutien

OPSEU



SEFPO

Nouvelles de négociation à l'intention du personnel de soutien des CAAT

Accord préliminaire

Le soutien ça marche !

Vous avez réussi... encore une fois ! Le 1^{er} septembre, à 21 h 30, nous sommes parvenus à un accord préliminaire avec le réseau des collègues qui satisfait chacune des priorités que les membres ont établies au début du processus de négociation dès l'automne dernier.

Cet accord préliminaire est intervenu lors du dernier jour des négociations du contrat prévues pour cette ronde avant la date limite du 7 septembre pour le déclenchement d'une grève à l'échelle de la province.

Ce qui a fait la différence – et a produit une offre que votre équipe de négociation recommande à l'unanimité – a été sans équivoque votre degré élevé de mobilisation qui est inégalé ainsi que de votre soutien infatigable pendant tout le processus des négociations.

La mobilisation s'avère efficace

En participant aux sessions d'établissement des revendications au mois de décembre dernier, vous avez aidé à établir un ensemble de priorités claires et nettes.

Le 4 août, en votant à 85 % en faveur d'un mandat de grève, si nécessaire, vous avez montré à la direction à quel point vous étiez sérieux en ce qui concernait vos revendications.

Et en travaillant d'arrache-pied au cours de ce dernier mois pour vous préparer en vue d'un déclenchement éventuel de la grève lors de la date limite, vous avez prouvé que vous étiez prêts à soutenir vos revendications par un débrayage.

Votre dur labeur a porté fruits.

Des gains réels

Le résultat de votre action est une série de gains considérables – dans certains cas des gains qui créent un précédent – et une grande énorme amélioration par rapport à l'offre de l'employeur du mois de juin. De plus, nous avons obtenu par la pression le retrait de la table d'un certain nombre de concessions importantes que l'employeur voulait nous imposer.

Les points saillants de cet accord de principe sont les suivants :

- une augmentation de salaire, accordée en plusieurs temps, de trois pour cent pour chaque année des trois ans que va durer le contrat;
- une allocation de reconnaissance annuelle de 400 \$ pour les employés ayant fait 10 ans de service ou plus;
- une carte-médicaments;
- des autorisations d'absence améliorées pour affaires syndicales;
- le retrait de l'exigence de l'employeur au sujet de la comparaison des salaires et des avantages sociaux
- le retrait de l'exigence de l'employeur au sujet de la proposition relative aux contrats pour une durée déterminée.

Pour une analyse détaillée de cette entente, voir les pages qui suivent. Le texte intégral du protocole d'entente sera disponible en ligne sur notre site Web : www.sefpo.org.

Le soutien ça marche ! *(suite de la page 1)*

Vote de ratification

Bien entendu, il s'agit de votre convention collective. Ce qui veut dire que cela prend votre décision pour la ratification. Au cours des deux prochaines semaines, vous aurez l'occasion d'examiner cet accord préliminaire. Et les membres de l'équipe de négociation participeront à une série de rencontres dans toute la province pour répondre à toute question que vous voudrez leur poser éventuellement.

Ensuite vous pourrez voter sur l'offre elle-même – vraisemblablement vers la mi-septembre ou la fin du mois de septembre. Les détails en ce qui concerne le scrutin de ratification sont en voie d'être finalisés et seront annoncés dans quelques jours.

Pour quelle raison voter « Oui »

L'équipe recommande à l'unanimité que les membres votent « Oui » pour cet accord préliminaire.

Pourquoi ? Parce que vous avez fait des gains réels sur chaque revendication qui est restée sur la table.

Nous avons atteint notre objectif d'une augmentation de salaire intégrée avec une allocation de reconnaissance égale à 4 pour cent par an.

Et nous avons mis en place les fondations pour des améliorations qui se poursuivront lors des futures rondes de négociations.

Au nom de l'équipe de négociation, je voudrais vous remercier tous et toutes pour votre énergie et votre soutien. C'est grâce à vous que cet accord a été possible. Sans vous nous n'aurions pas pu y parvenir.

En toute solidarité,

Rod Bemister,

Président de l'équipe de négociation du personnel de soutien des CAAT

Mission accomplie

Un compte rendu de ce que nous avons accompli

L'équipe a voulu réaliser un ensemble salaires et avantages sociaux valant quatre pour cent par an. Entre l'augmentation salariale et « l'allocation spéciale », on peut constater que cet objectif a été réalisé pour la majorité des membres du personnel de soutien.

Des cinq enjeux que nous avons laissés à la table au début de la rencontre du 30 août, nous avons fait des gains sur tous les cinq.

- ✓ **Salaires** : Trois pour cent par an pour trois ans. Les augmentations seront accordées en plusieurs temps de façon à ce que les membres reçoivent chaque année une augmentation de deux pour cent en septembre et une autre de un pour cent en avril. Composées de cette façon, les augmentations représentent environ 9,4 % jusqu'à la fin du contrat.
- ✓ **Allocation de reconnaissance** : Maintenant appelée une « allocation spéciale » – après 10 ans de service vous recevrez une prime annuelle de 400 \$ – quel que soit l'échelon auquel vous appartenez.

Pour le personnel de soutien moyen, cela représente une augmentation additionnelle d'environ un pour cent. C'est un gain remarquable étant donné l'opposition féroce de l'employeur. Il donnera désormais plus de pouvoir à votre équipe de négociation dans les rondes subséquentes. La durée de service requise pour être admissible à cette allocation est la même que celle pour le personnel scolaire.

- ✓ **Protocole de comparaison de salaires et d'avantages sociaux** : L'employeur a retiré cette proposition. Ce protocole aurait pu avoir un impact négatif sur les salaires dans les prochaines rondes de négociations, surtout en dehors des grandes régions métropolitaines.
- ✓ **Durée du contrat** : Nous avons dit que quatre ans, c'est trop long. L'accord est conclu pour trois ans, nous permettant de retourner à la table pour des améliorations en 2008.

Mission accomplie *(suite de la page 2)*

- ✓ **Autorisations d'absence améliorées pour affaires syndicales** : Nous avons pu améliorer le libellé qui donnera aux dirigeants des sections locales plus de congés pour s'occuper des affaires syndicales. De plus, il y a une autre provision pour examiner plus de congés pour les mobilisateurs au moment de retourner à la table de négociation.

Auxquels s'ajoutent les points suivants :

- ✓ **Carte-médicaments** – Bien qu'il soit obtenu au début de cette ronde de négociation, il s'agit d'un objectif à long terme du personnel de soutien des CAAT. Six mois suivant la ratification du contrat, les cartes seront remises aux employés qui auront besoin de payer seulement 15 pour cent du coût total à la pharmacie lorsqu'ils achètent des médicaments couverts par le régime médical complémentaire.
- ✓ **Nouveau système de classification** – Ce nouveau système de classification pourra finalement être mis en application avec la ratification de cette entente.
- ✓ **La garantie médicale** a été élargie pour couvrir l'acupuncture.
- ✓ **Santé et sécurité** : Les dispositions relatives à la santé et sécurité au travail ont été améliorées pour refléter la parité avec la convention collective du personnel scolaire.
- ✓ Un libellé plus clair et plus précis a été adopté pour les **formulaire de description de tâches**, permettant aux membres d'accéder à la description de leurs postes actuellement occupés.
- ✓ Selon l'annexe D, la **rémunération tenant lieu de priorité** passera de six pour cent à huit pour cent.
- ✓ **Les contrats à terme certain**, une initiative principale prise par l'employeur en février a aussi été abandonnée assez tôt dans cette ronde de négociations.

Bureau central de campagne pour le personnel de soutien des CAAT :
1 866 811-7274

Renseignements complets sur les négociations : www.sefpo.org